



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LA BROYE
ET DU NORD VAUDOIS

par: la Commune de Chevroux
pour: Adaptation de l'abornement suite au réaménagement
de la RC 531 en traversée de localité.

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District de Broye-Vully
EXPROPRIÉS

Commune de Chevroux
Indemnités

	Fr. à payer par l'expropriant
Wolf Pierre-Yves	1'822.50
Marmier Olivier	6'986.25
Honsberger Ernest	1'889.00
Bonny Pascal	1'053.35
Marcuard Jean-Daniel et Carla	7'290.00
Loup Pascal	607.50
Kastrati Bari et Qorri Hasan	865.50
Chevey Jean-Michel et Dedelley Chevey Jacqueline	710.45
Gertsch Franziska et Kilchör Tobias	202.50
Les Terrasses du Lac SA	7'796.25
Müller Madeleine, Rogivue Isabelle et Rogivue Jean-Daniel	312.55
Jan du Chene Rose-Marie	1'278.20
Mayor Jacques, Mayor Marie et Blanc Yolande	724.55
Mayor Jacques	1'147.45
Corthésy Claude-Alain et Demierre Maryline	195.20
CMDT Sàrl, Saint-Barthélemy	298.50

Servitudes à Constituer:

1. Conduite d'eau potable et droits accessoires.
Servitude personnelle en faveur
de la Commune de Chevroux pour une durée de cinquante ans.
Fonds servants: parcelles 235, 236, 240 et 670.
2. Canalisation(s) d'eau claire et droits accessoires.
Servitude personnelle en faveur
de la Commune de Chevroux.
Fonds servants: parcelles 236 et 670.
3. Canalisation(s) d'eau claire et droits accessoires.
Servitude personnelle en faveur
de la Commune de Chevroux pour une durée de cinquante ans.
Fonds servants: parcelles 255, 258, 261, 263, 438, 648, 655 et 665.

A charge de l'expropriant

33'179.75

Le 19 août 2022.

La Conservatrice du Registre foncier: **Mme Gül Kaynak**